

L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel: 02 99 79 80 74 Internet: www.tresor.cgt/fr/35 E-Mail: cgt.035@cp.finances.gouv.fr

MUTUELLE: OU EN SOMMES NOUS?

Le 13 novembre, le bureau du comité local s'est réuni en présence de Jean François Bouhier, secrétaire national de la mutuelle.

L'autorité de contrôle, constituée de fonctionnaires désignés par l'Etat et « indépendants » a refusé la proposition des mutuelles des finances de mettre en place une mutuelle dédiée.

Les mutuelles lors de l'Assemblée Générale du 13 septembre ont donc décidé de la création d'une nouvelle mutuelle, la MGEFI. <u>Voir notre compte rendu précédent</u> sur le site de la section.

Le décret N°2007-1373 du 19 septembre organise le référencement des mutuelles (*voir en pièce jointe sur le site de la section*). Ce dernier prévu initialement au 01/01/08 est repoussé à une date ultérieure, probablement pas avant septembre 2008.

La circulaire Fonction Publique pour l'appel d'offres ou de candidatures n'est pas encore parue et l'incertitude demeure quant aux termes exacts.

Nous avons dénoncé le manque criant d'informations envers les adhérents. Nous avons rappelé que chaque adhérent devrait avoir droit à l'information, pour qu'il puisse choisir en toute connaissance.

Jean-François Bouhier s'est voulu rassurant, annonçant que dans les 15 jours, chaque adhérent va recevoir un courrier personnalisé lui indiquant quels sont les changements qui le concernent notamment en terme de montant des cotisations, qui pour beaucoup se traduiront par une hausse conséquente.

Une plateforme nationale de 15 personnes environ, sera mise en place pour répondre à tous les adhérents de la MGEFI... on peut s'attendre à un encombrement des lignes.

Chacun aura jusqu'au 31 mars pour décider de conserver ou modifier son choix, (multi-santé ou vitasanté). Ceux ayant opté pour prémi-santé, pourront conserver leur choix ou muter vers une des 2 autres options.

Le nouveau choix prendra effet au 01/07/08, mais les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès le 01/01/08. Pendant le 1^{er} semestre 2008, chacun devra donc subir les nouveaux tarifs sans qu'il ait été informé au préalable de leurs évolutions. Cela ne nous semble pas respectueux des adhérents.

Par contre, le délai de 2 mois pour radiation pourrait être éventuellement aménagé pour ceux qui désirent démissionner. Nous ne souhaitons pas voir des départs massifs de la mutuelle, car nous sommes pour des mutuelles qui prennent en compte les intérêts générationnels de leurs adhérents, ce pour quoi nous n'avons de cesse de nous battre. La CGT exige même que la MGEFI soit la seule mutuelle retenue par le ministre pour les agents des Finances! Néanmoins, nous considérons que les choix opérés, sous la pression des organismes de tutelle oblitèrent les intérêts des agents.

Il est à craindre que des agents en but à des diminutions de pouvoir d'achat et à des augmentations du coût de la vie (essence, loyer, fruits, légumes...), soient contraints à des choix et ne décident de se passer de mutuelle ou de quitter la mutuelle du trésor qui pourrait leur paraître trop onéreuse. Nous conseillons à chacun de prendre le temps de la réflexion avant de prendre une telle décision lourde de conséquences en comparant les cotisations mais également les prestations et avantages de la mutuelle du trésor.

Concernant la prévoyance le choix devra s'effectuer entre une quinzaine d'options, qui pourront être modifiées à votre initiative à tout moment. Elles concernent le décès, la dépendance, l'allocation obsèques et la perte de revenus. Là aussi les cotisations seront revues à la hausse.

Les droits s'arrêteront à 65 ans au lieu de 70 actuellement. Ceux qui ont cotisé depuis longtemps, pour des indemnités calculées sur 180% du TIB, verront leur éventuel indemnisation tomber à 130% et pour nous cela est totalement inacceptable et nous l'avons dit à Jean-François Bouhier.

Par ailleurs, au 01/01/08, une grande partie de l'activité administrative de la mutuelle sera effectuée par le siège et non plus au niveau local. Par contre le suivi des adhérents en difficulté et l'activité médico sociale seront du ressort des conseillers départementaux.

D'autres questions restent en suspens.

• Si la MGEFI est référencée, sera t'elle la seule ou une autre mutuelle, privée celle ci, le sera t'elle, comme on peut légitimement s'y attendre et le redouter. La mutuelle centrale des finances, composée notamment de hauts fonctionnaires qui a refusé de rejoindre la MGEFI est également candidate au référencement

- Alors que l'action sociale et la prévention restent du domaine des mutuelles dites historiques, notamment au niveau local, on ne sait rien de l'avenir des comités départementaux et du nombre de délégués. Une réflexion sur ce sujet est menée en ce moment par les pouvoirs publics, dont on a tout à craindre des orientations qui pourraient en découler. Il est intéressant et inquiétant de noter que la Mutuelle Générale de la Police est désormais contrainte de rembourser à l'état 50 000 €/an par administrateuret 140 € par journée de réunion des élus.
- Quelle sera l'aide de l'Etat aux mutuelles ? sachant qu'en 2007 il n'y a rien eu et qu'en 2008, rien n'est prévu. Rappelons que dans le privé l'employeur participe largement à la prise en charge des cotisations mutuelle et que des possibilités existent pour déduire le montant des cotisations du revenu imposable.
- Comment seront organisés les conseillers locaux, sachant que la norme devrait être 1 délégué pour 2200 adhérents. Jean-François Bouhier se veut rassurant, affirmant qu'aucun conseiller ne sera muté d'office et qu'ils pourront rester en surnombre, en place jusqu'au départ en retraite de leurs collègues. Certains pourront cependant être amenés à effectuer des permanences dans d'autres départements ou d'autres directions du ministère. Fin 2008, il devrait y avoir une réelle fusion des activités. Nous avons demandé au président du comité d'organiser une réunion commune avec les membres des comités des autres mutuelles des finances du département.

• Comment seront représentés les adhérents au sein de la MGEFI, sous quelle forme seront élus les délégués... rien n'est arrêté.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution des négociations en cours, au fur et à mesure que nous en aurons connaissance. N'hésitez pas à nos contacter pour tout renseignement ou remarques.

Petit conseil: Les franchises de 0,50 € vont être mises en place sur chaque boîte de médicament, quelle que soit la quantité de médicaments à l'intérieur de la boîte. Nous vous encourageons en conséquence à demander à votre médecin de prescrire quand cela est possible, notamment pour les traitements de longue durée, la délivrance de grosses boîtes.

Scandaleux: « La Générale de santé » groupe de cliniques privées à but lucratif s'apprête à distribuer à ses actionnaires un dividende de 420 millions d'euros. Une AG des actionnaires est convoquée le 17 décembre pour ratifier cette décision. Ce groupe au chiffre d'affaire de 1,7 milliard d'euros en 2006 et une part de marché de plus de 16%, regroupe 183 établissements et 14000 lits. Son cours en bourse a augmenté de plus de 300% depuis 2002.

A l'heure, où des efforts de solidarité sont demandés aux patients et aux malades, notamment au travers des franchises médicales, ce groupe dont les recettes proviennent essentiellement des crédits de la Sécurité Sociale, va verser à ses actionnaires, des dividendes qui représentent la moitié des 850 millions d'euros de recettes générées par les nouvelles franchises médicales... vous avez dit scandaleux... nous aussi.

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !

Nom: Prénom:

Grade: Echelon: Temps partiel: %

Poste ou service:

Date: Signature:

(à retourner à CGT trésor 35 – Trésorerie Générale)



Le 4 décembre 2007, Pour être plus forts ensemble Je vote CGT